Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 17 Avril 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Brigitte LE VAILLANT, Laurent KRUST, Gaëlle CHESNEL, Mikaël CANO, Virginie LE LIBOUX, David NATUS, Nathalie DOUCET, Karine RIVALLAIN, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Hippolyne LE MEUR, Gérard LE FRAPPER, Aurore BRACQ, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET,
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Stéphane PLUNIAN , Ghislaine HUBY CISSOU, Francette CHAULOUX, François BLAYO
Absent(s) excusé(s) :	Sammy GAUTIER, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	10 Avril 2026
Secrétaire de séance :	David NATUS

2- FINANCES- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026

INTRODUCTION

Ce rapport de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 est le premier d'une nouvelle équipe municipale qui est entrée en fonction mi-mars.

L'exercice est d'autant plus complexe que les équilibres financiers de la commune sont fragiles, et que les projets d'investissements doivent être repensés en fonction de leur soutenabilité financière dans le cadre d'un futur Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

C'est aussi la raison pour laquelle, conformément à ses engagements électoraux, la nouvelle majorité s'appuiera sur les recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne -qui sera prochainement rendu public- ainsi que sur les préconisations d'un audit financier à venir puis d'un audit ressources humaines qui est programmé cette année.

L'objectif est bien de redresser les comptes de la commune afin de garantir la qualité des services publics à la population tout en investissant raisonnablement pour l'avenir.

Le DOB s'inscrit aussi dans un contexte économique international et national incertain et contraint (inflation augmentation des coûts énergétiques, stabilité des dotations aux collectivités, augmentation de la cotisation CNRACL).

Par ailleurs, il témoigne aussi des engagements politiques forts au service de la jeunesse (ouverture de l'espace jeunes l'été) comme de la sécurité (recrutement d'un 2ème policier municipal).

Enfin, ce rapport du DOB doit permettre de renouer avec un discours de confiance et de crédibilité vis à vis de la population, des services de la commune, de l'Etat comme des partenaires (agglomération, conseil départemental, Région, banques...).

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes organisent un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. L'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application de l'article L5217-10-4 du CGCT, relatif au calendrier de vote du budget, lequel stipule que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le DOB a vocation à préciser le cadre financier national dans lequel va s'inscrire la préparation du budget principal et des budgets annexes de la collectivité. L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 – portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») - précise que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par l'exécutif local sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes appliquant la nomenclature M57, soit pour la Ville depuis le 1er janvier 2024, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4. A compter du 1er janvier 2026, ce délai est harmonisé pour les budgets relevant de la nomenclature M4 conformément aux dispositions de l'ordonnance n°
2025-526 du 12 juin 2025.

Ce débat d'orientations budgétaires traduit les engagements politiques et projets de la municipalité. Il intègre le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2026, promulguée le 19 février 2026.

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L .5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 02 octobre 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, ci-dessous ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

SOMMAIRE

I) L'environnement macro-économique

A) Contexte national
B) Loi de finances 2026 et son impact sur les collectivités locales
C) Les Recettes

II) Evolution des dépenses et des recettes de la commune 2020-2025 et prévisions 2026

III) Endettement pluriannuel et structure de la dette

IV) Evolution de la capacité d'autofinancement

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

I. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Comme l'an passé, c'est dans un contexte économique, politique et budgétaire plus qu'incertain que les orientations budgétaires 2026 ont été établies.

Au niveau international tout d'abord, une croissance mondiale qui résiste malgré de multiples chocs. Pour les deux prochaines années, l'OCDE dans son rapport du mois de septembre 2025, prévoit une croissance mondiale en léger ralentissement, passant de 3.3% en 2024 à 3.2% en 2025, puis 2.9% en 2026 et ce alors même que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par le relèvement des droits de douanes décidé par l'administration américaine mais également les tensions géopolitiques qui demeurent élevées.

Aux États-Unis, l'activité devrait reculer nettement, de 2,8% en 2024 à 1.8% en 2025, puis 1.5% en 2026, en raison notamment de l'augmentation des droits de douane et de la modération de l'immigration.

La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1.2% en 2025 puis 1.0% en 2026, l'aggravation des tensions commerciales et de l'incertitude géopolitique étant dans une certaine mesure compensée par l'assouplissement des conditions de crédit.

En Chine, la croissance devrait atteindre 4.9 % en 2025 et 4.4 % en 2026.

A) Contexte national

Dans un contexte politique particulièrement incertain, la Banque de France, dans ses projections du 15 septembre 2025, prévoit que la France devrait connaitre une croissance modeste pour la deuxième année consécutive.
Échappant cependant à la récession, la croissance s'établirait à 0.9% du PIB en 2025 et en 2026

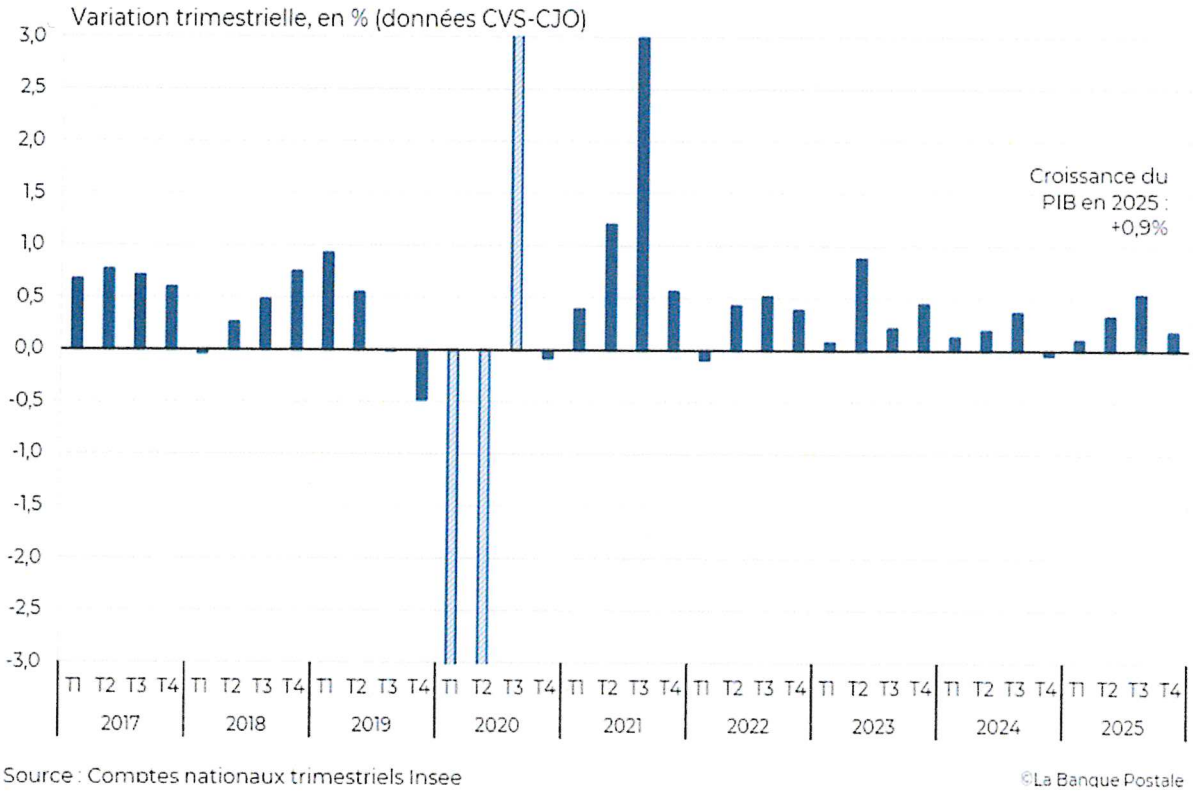
Après 2.3% en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2% sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone Euro.
Elle baisserait fortement à 0.9% en 2025, en raison notamment du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, pour atteindre 1.3% en 2026.

En parallèle la consommation des ménages stagne. En effet, malgré une inflation en recul, plus faible que dans les autres pays de la zone euro, les achats sont moins dynamiques ; les ménages français, en manque de confiance, préférant épargner plutôt que dépenser leurs gains et ainsi soutenir la croissance française.
L'emploi devrait rester globalement résilient avec un taux de chômage qui devrait rester proche de son niveau actuel de 7.5%.

Dans la loi de finances 2026 et en tenant compte de ces éléments, le gouvernement anticipe un déficit de 5.4% en 2025 et de 5% en 2026. L'objectif étant d'atteindre le seuil de 3% en 2029.
La dette quant à elle devrait s'établir à 118% du PIB en 2026, après 116% en 2025, soit un niveau supérieur à celui de 2020 en pleine crise sanitaire.
La dette publique continuerait à augmenter pour s'élever à plus de 3 350 Mds d'euros.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee

©La Banque Postale

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)		+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)		+0,9%
OCDE (déc. 2025)		+1,0%
FMI (oct. 2025)		+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,0%

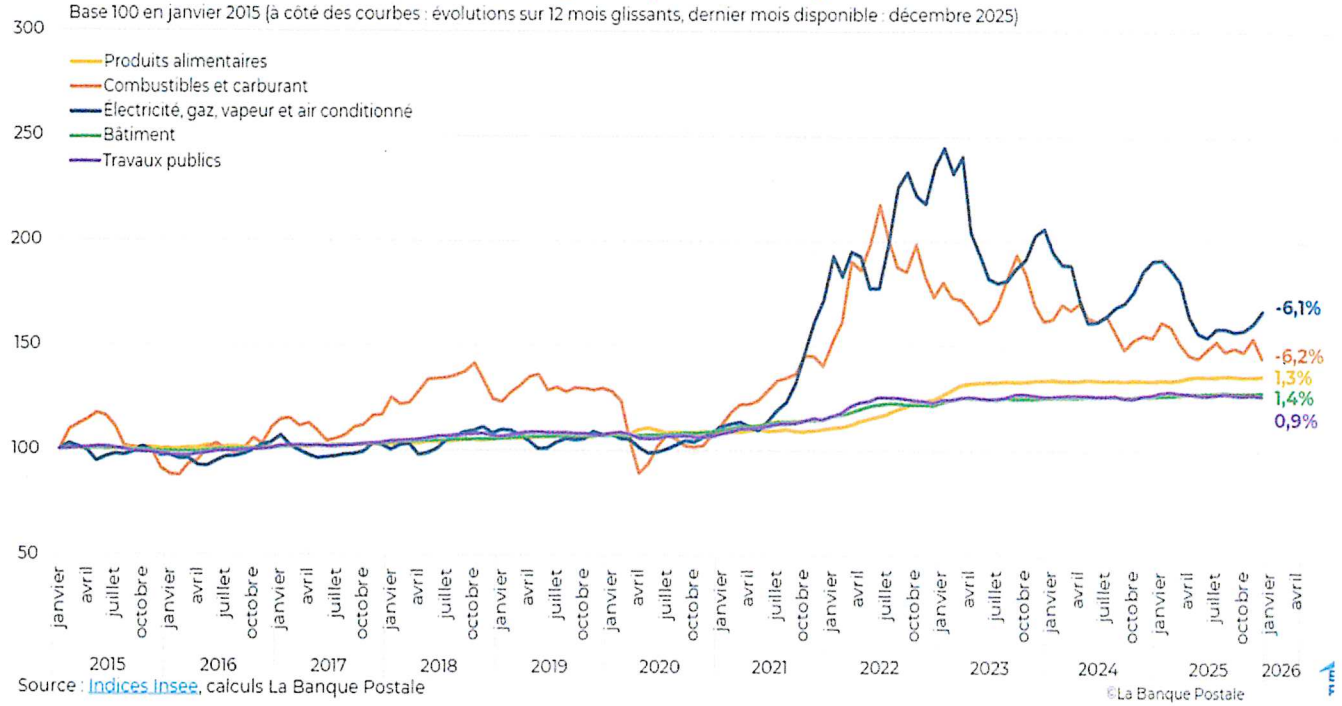
Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH		+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,3%
OCDE (déc. 2025)		+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,5%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)		+1,6%
OCDE (déc. 2025)		+1,2%
FMI (oct. 2025)		+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+2,1%	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH		+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,9%

Indices de prix impactant la dépense locale



Source : Indices Insee, calculs La Banque Postale

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

B) - Loi de finances pour 2026 et son impact sur les collectivités locales

a) Une contribution accrue des collectivités au redressement des finances publiques

Le budget 2026 exige un effort financier notable des collectivités territoriales, dans le cadre de l'effort global de réduction du déficit public.

Cet effort est estimé à environ 2 milliards d'euros sur l'année 2026, selon le texte arrêté après les arbitrages parlementaires, au lieu des 4,7 milliards initialement prévus dans le projet gouvernemental.
Cet apport des collectivités vise à réduire les dépenses publiques globales et à aider l'État à atteindre ses objectifs budgétaires.

C)- Les recettes

a) Une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF, principale dotation de l'État versée aux collectivités territoriales, est maintenue à son niveau de 2025, sans indexation significative.
Cela signifie une absence de hausse notable alors que l'inflation persiste, ce qui constitue un manque à gagner réel pour les collectivités.

b) Le DILICO

Le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), voté en loi de finances 2025 est le mécanisme qui permet d'ajuster les recettes fiscales des collectivités en période difficile. Il est maintenu pour 2026 mais à un montant réduit (environ 740 M€) comparé à ce qui était envisagé initialement.

Ce dispositif d'épargne forcée doit cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros.

Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées.
Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.

Répartition du Dilico par catégorie de collectivités

Montant en M€	2025	PLF 2026 initial	PLF 2026 retenu
Communes	250	720	-
EPCI	250	500	250
Départements	220	280	140
Régions	280	500	350
Total	**1.000**	**2.000**	**740**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

c) Pressions et tensions budgétaires

Érosion de l'autonomie financière

Plusieurs observateurs et associations d'élus estiment que la loi de finances 2026 pèse sur l'autonomie financière des collectivités :

- Gel ou baisse de recettes fiscales locales (DGF sans indexation, gel des fractions de TVA ou de certaines compensations de fiscalité).

- Restrictions budgétaires sur certains concours ou fonds (fonds verts, dotations d'investissement, etc.)

L'Association des Maires de France (AMF) et d'autres représentants des collectivités dénoncent une loi qui donnerait peu de visibilité financière à long terme, ainsi qu'une captation par l'État de ressources locales et des baisse ou restrictions de dotations et aides à l'investissement.

d) Effets sur les dépenses locales

Dans un contexte général de maîtrise stricte des dépenses, les collectivités pourraient voir leur capacité d'investissement se réduire, freinant des projets locaux importants (infrastructures, services publics, investissements structurants).

A ces mesures, s'ajoute la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Par décret du 30 janvier 2025, a été actée une hausse progressive du taux de cotisation employeur CNRACL à raison de 3 points par an pendant 4 ans. Ce taux est passé de 31.65% en 2024 pour atteindre 43,65% en 2028.

Autres mesures

- Ajustement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Reprenant une mesure envisagée dans le PLF 2025 mais finalement écartée, l'assiette du FCTVA devait initialement être recentrée sur les seules dépenses d'investissement, excluant les dépenses de fonctionnement que le législateur avait inclus ces dernières années (entretien des bâtiments et de la voirie, entretien des réseaux, services d'infrastructures de l'informatique en nuage).
Le coût net de ces différentes mesures sur le FCTVA était estimé à environ 500 M€ pour 2026.
Finalement, le gouvernement confirme le maintien dans l'assiette du FCTVA des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques.
En revanche, l'ajout du Sénat visant à rendre éligibles au FCTVA les dépenses effectuées dans le cadre d'opérations réalisées en régie n'est pas retenu.

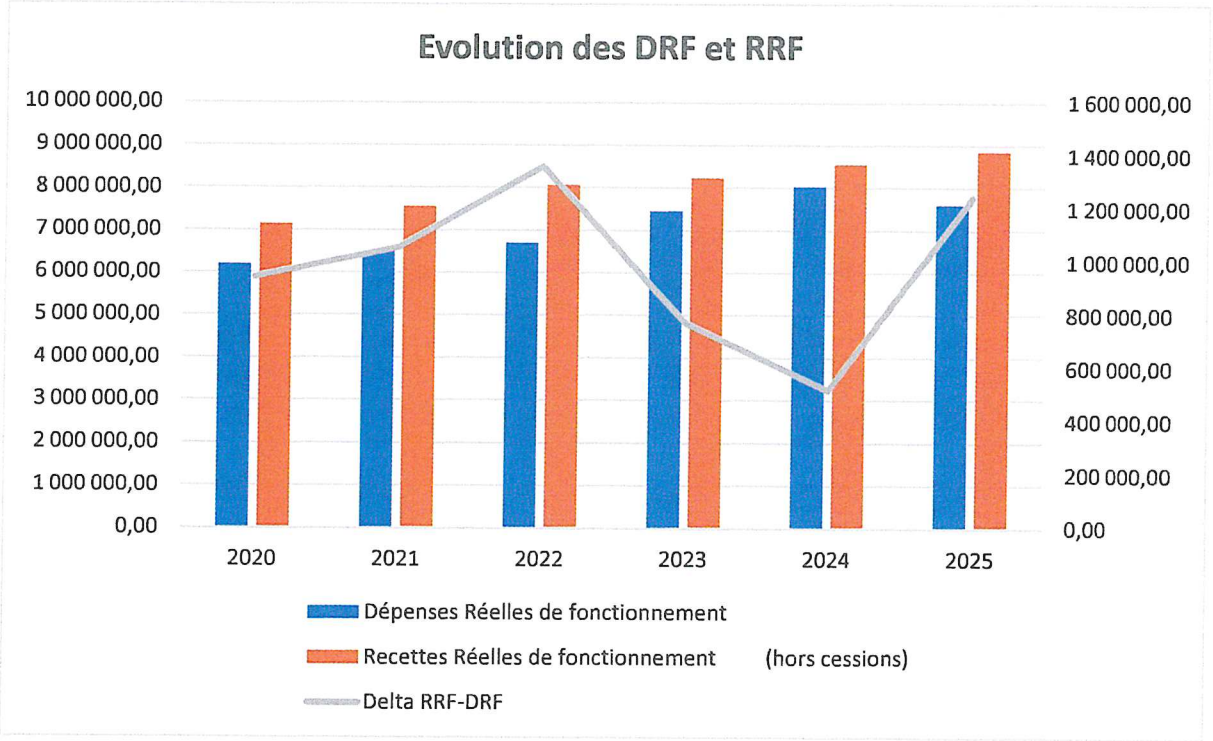
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

II. EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE LA COMMUNE 2020-2025 ET PREVISIONS 2026

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement- réalisé

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de fonctionnement (RRF) hors cessions ***soit/habitant (chiffres DGCL)*** ***moyenne de la strate(chiffres DGCL)***	7 128 891 *1083* *1159*	7 537 688 *+5.7%* *1165* *1196*	8 047 542 *+6.8%* *1202* *1246*	8 218 813 *+2.1%* *1334* *1307*	8 548 770 *+4.01%* *1349* *1350*	8 846 192 *+3.50%* *1297* *NC*
Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF) ***soit/habitant (chiffres DGCL)*** ***moyenne de la strate(chiffres DGCL)***	6 187 539 *945* *1014*	6 483 991 *+4.79%* *991* *1043*	6 688 507 *+3.15%* *990* *1104*	7 446 509 *+11 .3%* *1215* *1163*	8 030 082 *+7.83%* *1289* *1207*	7 602 229 *-5.3%* 1115 NC

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent en continue depuis 2020.
Les charges réelles de fonctionnement ont évolué entre 2020 et 2024, puis ont baissé en 2025 (diminutions des charges de personnel- des charges à caractère général et des frais financiers)



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

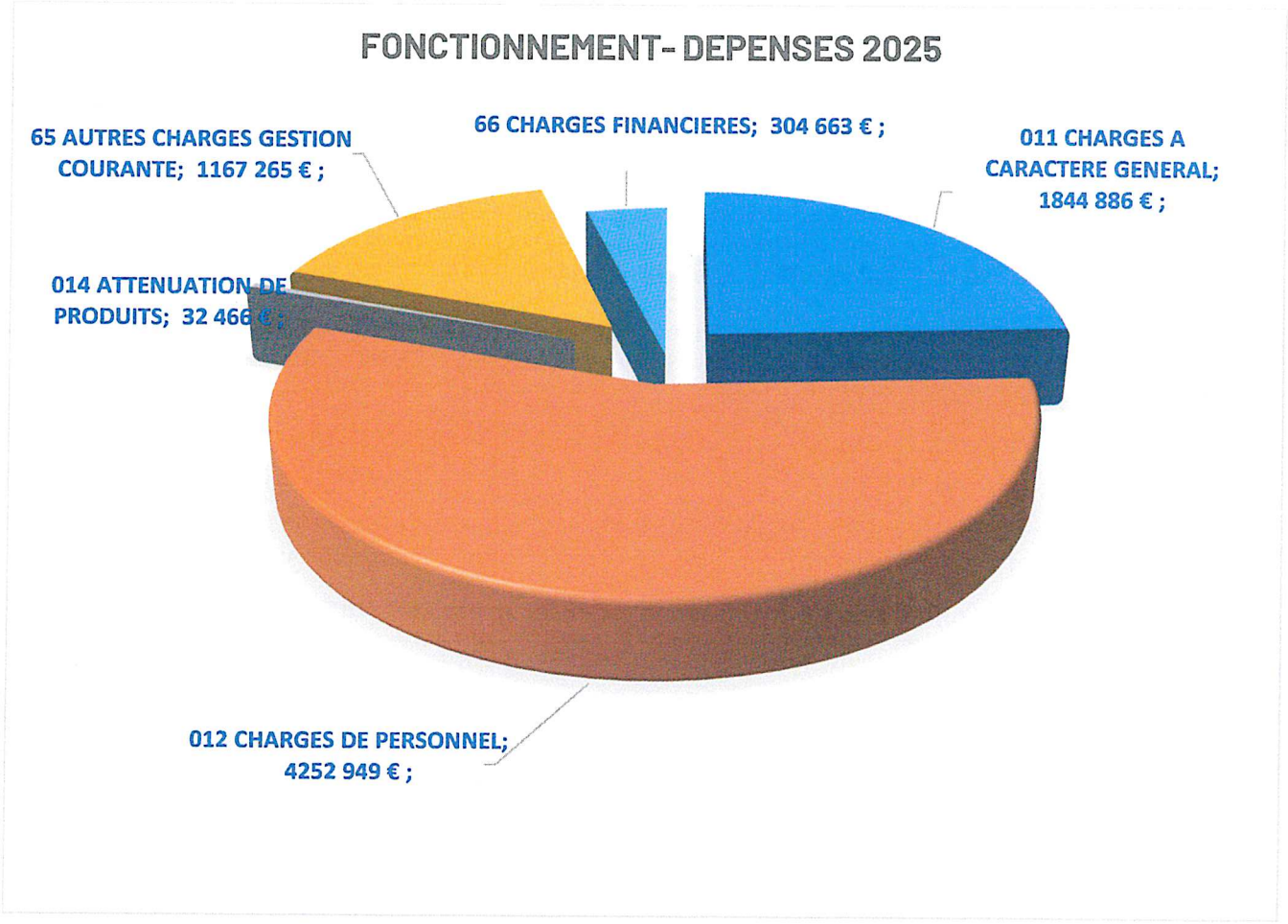
a) Fonctionnement- dépenses 2025

- **Charges à caractère général (1,85M€), baisse de 6,7% et représentent 24,3% des DRF:** globalement baisse de l'enveloppe fluides- de l'enveloppe fournitures diverses et produits d'entretien-des frais de services extérieurs (entretien des bâtiments- terrains- assurance- maintenance)

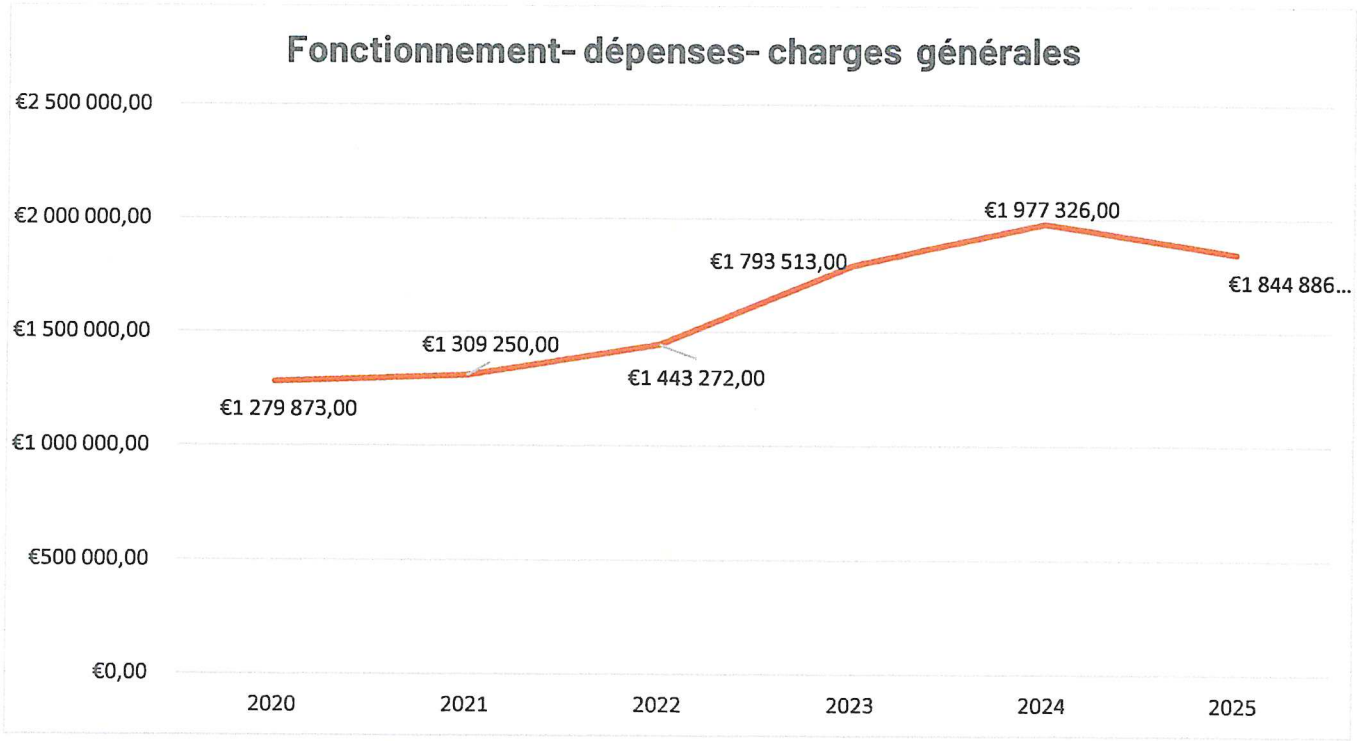
- **Charges de personnel (4,25 M€), baisse de 3,7% par rapport à 2024 et représentent 54% des DRF** (remboursements salaires déduits) **et 48% des RRF (hors produits cessions)**: baisse notamment due à des mutations d'agents en 2025.
  Une hausse de la cotisation CNRACL par rapport à 2024 (+3%), taux 2025 = 34.65%.
  Ce taux augmentera progressivement jusqu'en 2028 pour atteindre 43.65%

- **Autres charges (1,17M€), elles restent stables et représentent 15,4% des DRF**- concernent entre-autres l'enveloppe subventions- dotation versée à l'EPCC- indemnités des élus

- **Frais financiers (0,30M€), baisse de 28,5% et représentent 4% des DRF-** baisse de l'enveloppe « intérêts »

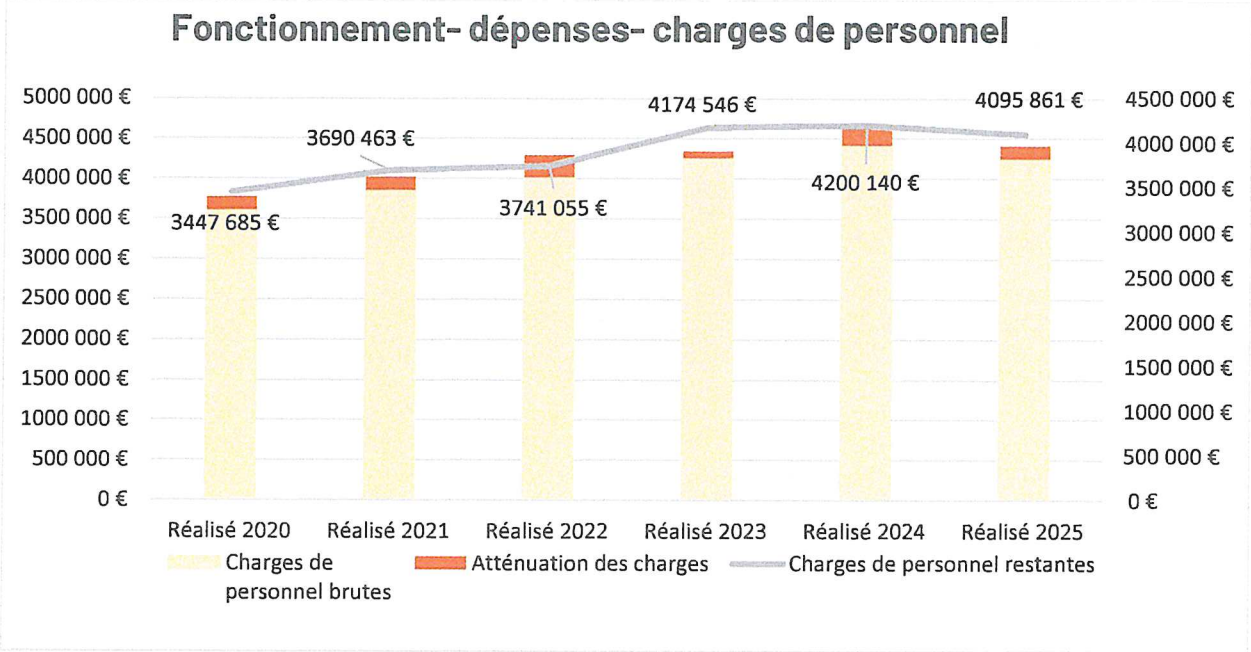


Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE



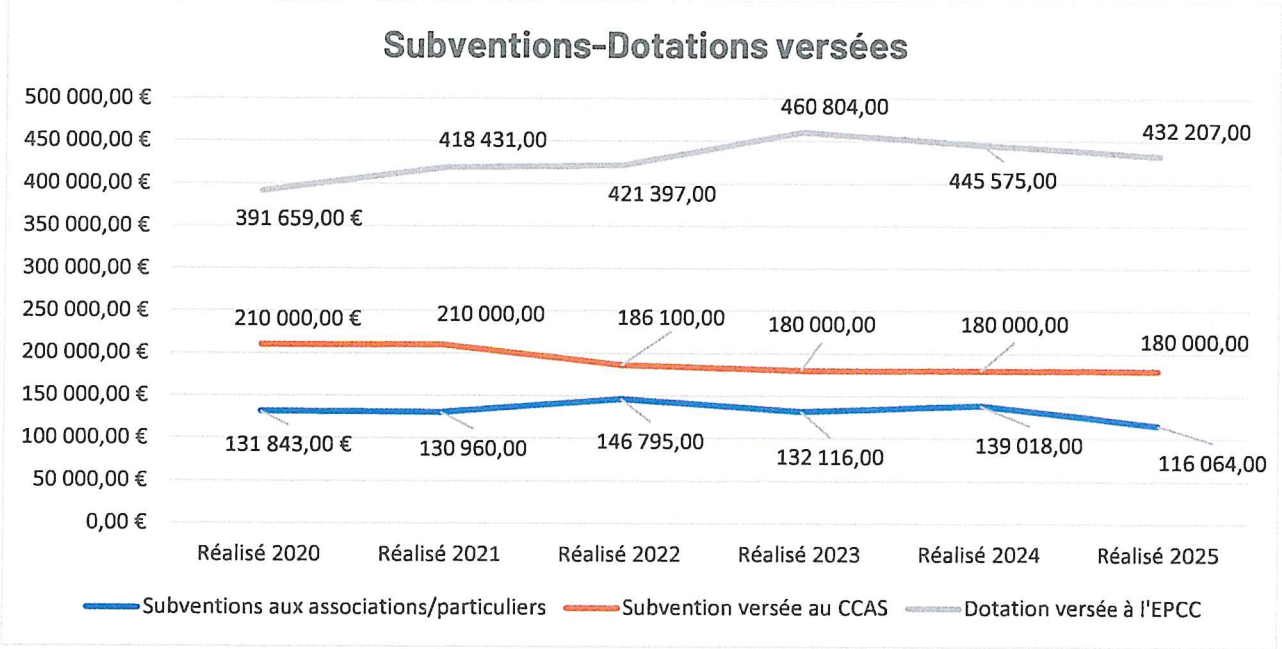
- Coût d'achat des repas pour les cantines (marché public) en hausse : +145 132€ entre 2020 et 2025
- Les dépenses d'énergie (électricité/gaz) sont en hausse de 99 708€ entre 2020 et 2025.
- Enveloppe « locations immobilières » en hausse de 83 461€ entre 2020 et 2025.
  5 véhicules sont en location (4 pour les services techniques et 1 pour la police municipale)
- Enveloppe « alimentation » en hausse de 27 852€ entre 2020 et 2025 ; les repas pour les enfants fréquentant le multi-accueil sont confectionnés sur place depuis fin 2023
- Enveloppe « assurances » en hausse de 30 718€
- Enveloppe « frais de télécommunication » en baisse de 11 623€ entre 2020 et 2025. Les contrats ont été renégociés.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE



Les charges de personnel brutes sont en augmentation de 644 143€ entre 2020 et 2025

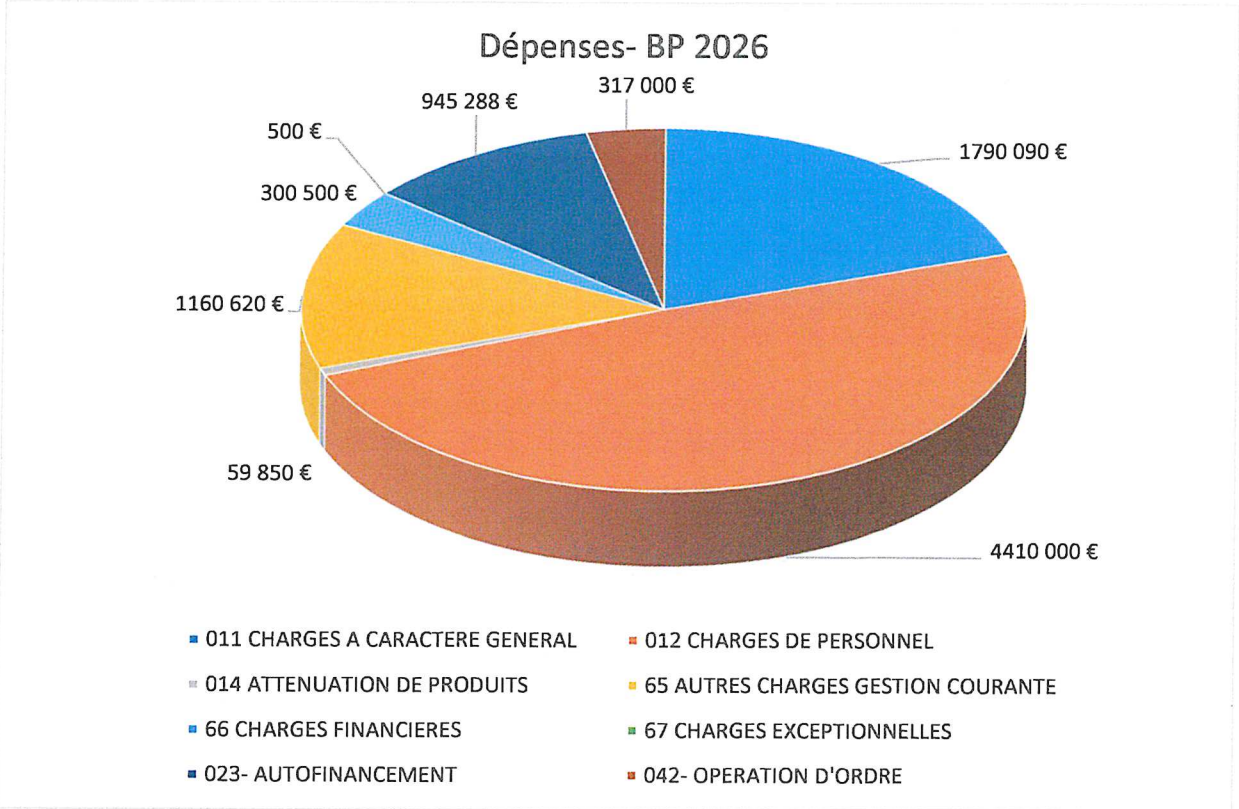
- Ouverture du multi-accueil en septembre 2020
- Révision du régime indemnitaire
- Recrutement d'un second policier municipal à compter du 1er janvier 2023
- Mise en place de la participation communale à la protection sociale complémentaire et à la protection sociale santé
- Augmentation du taux de la CNRACL et du SMIC



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT- PREVISIONS 2026

CHAPITRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Comp CFU 25/BP 26	
					€	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 918 385,00 €	1 844 886,24 €	1 790 090,00 €	- 54 796,24 €	-3,0
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 579 000,00 €	4 252 949,29 €	4 410 000,00 €	157 050,71 €	3,7
014	ATTENUATION DE PRODUITS	33 200,00 €	32 466,00 €	59 850,00 €	27 384,00 €	84,3
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 253 430,00 €	1 167 264,33 €	1 160 620,00 €	- 6 644,33 €	-0,6
66	CHARGES FINANCIERES	435 000,00 €	304 663,29 €	300 500,00 €	- 4 163,29 €	-1,4
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		**8 220 515,00 €**	**7 602 229,15 €**	**7 721 560,00 €**	**119 330,85 €**	**1,6**
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	183 490,00 €	- €	945 288,00 €	945 288,00 €	
042	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	418 000,00 €	926 049,30 €	317 000,00 €	- 609 049,30 €	-65,8
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		**601 490,00 €**	**926 049,30 €**	**1 262 288,00 €**	**336 238,70 €**	**36,3**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**8 822 005,00**	**8 528 278,45**	**8 983 848,00**	**455 569,55**	**5,34**



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

- **Charges à caractère général (1,8M€), baisse de 3% par rapport au réalisé 2025 et -6.7% par rapport au BP 2025 :**
  - Globalement baisse de l'enveloppe fournitures diverses- fêtes et cérémonies- frais de télécommunication

- **Charges de personnel (4,41 M€), hausse de 3,7% par rapport au réalisé 2025 et -3.7% par rapport au BP 2026 :**
  - Hausse de la cotisation CNRACL (+3%)
  - Ouverture de l'espace jeunes en août (recrutement d'un saisonnier)
  - Recrutement d'un 2ème policier municipal
  - Evolution des carrières (GVT) estimé à +2%

- **Autres charges (1,16M€), stable par rapport au réalisé 2025 et baisse de 7.4% par rapport au BP 2026**

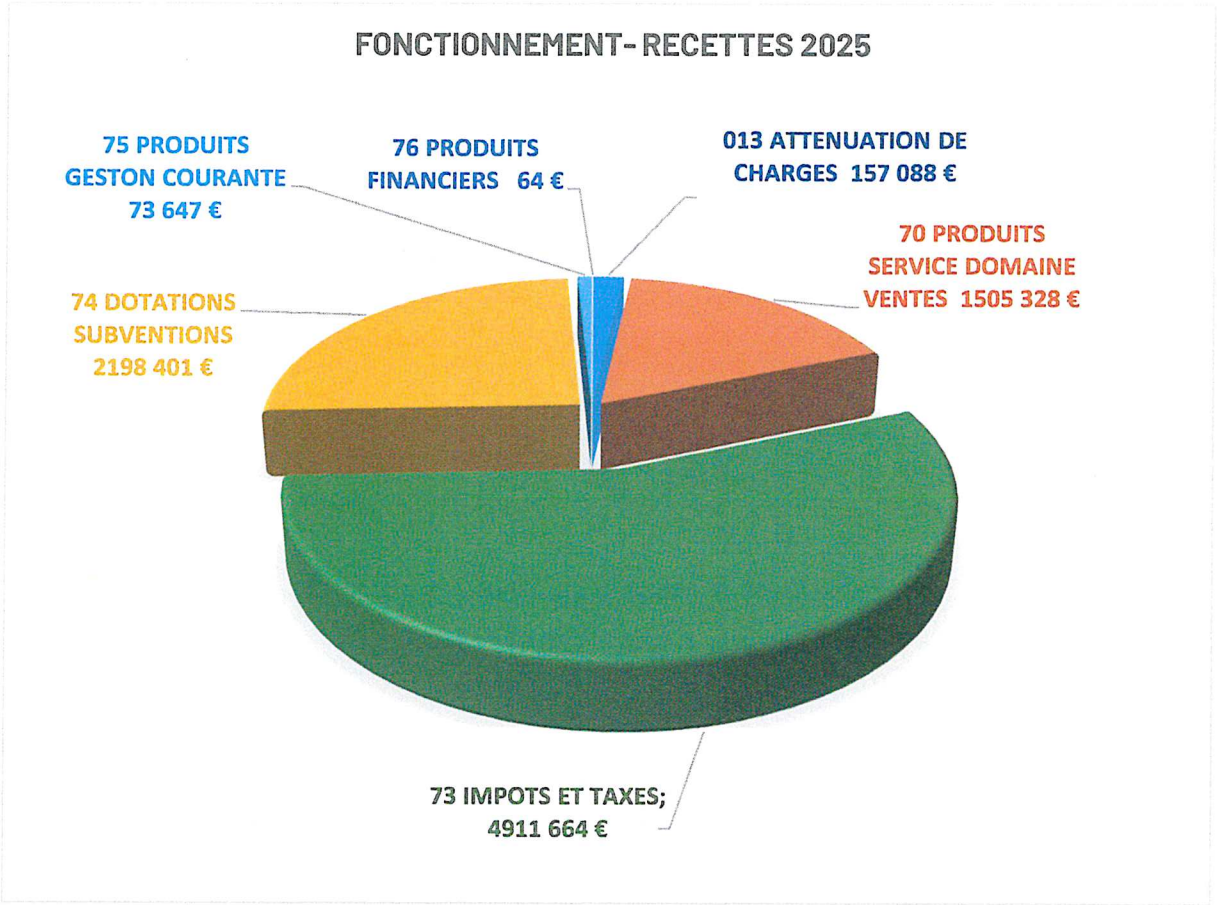
- **Frais financiers (0,30M€), stable par rapport au réalisé 2025**

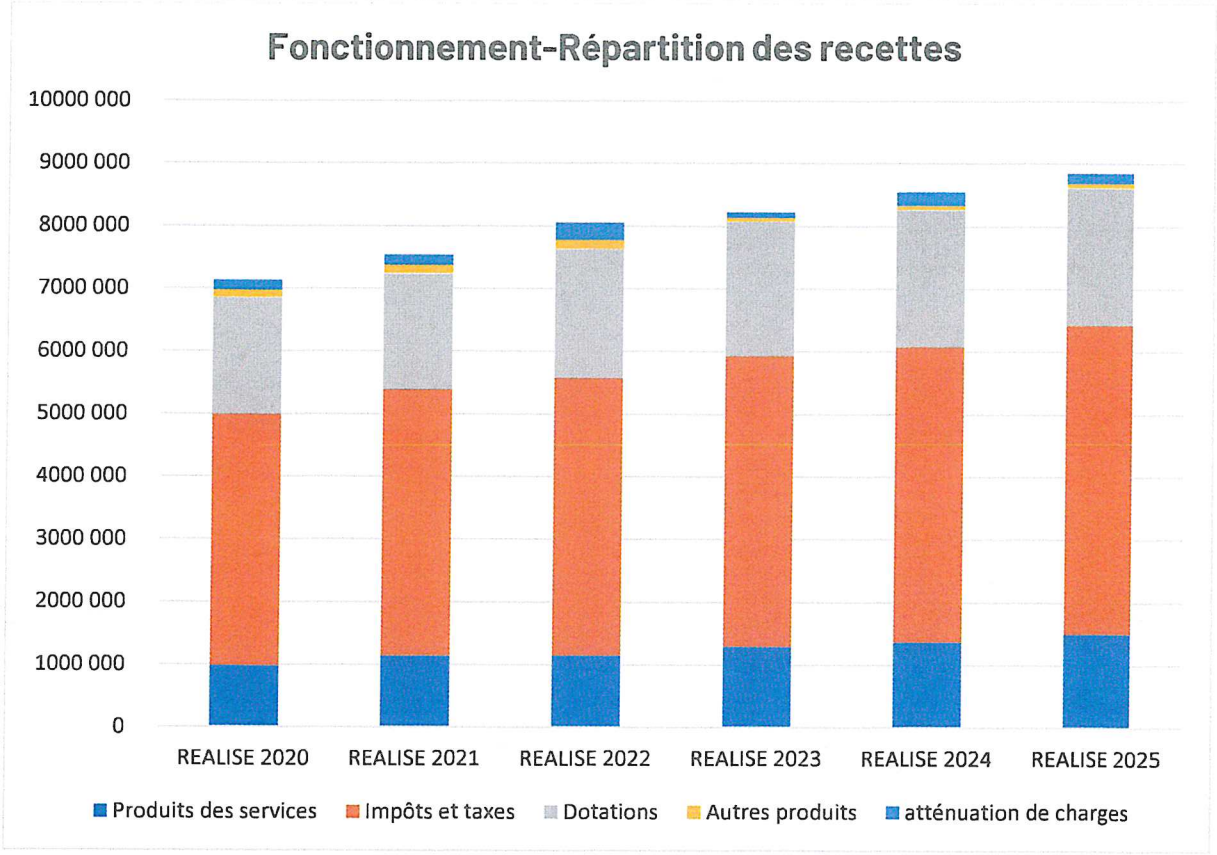
- **Autofinancement = 945 288€**

b) Fonctionnement- recettes 2025

- **Impôts et taxes (4,9M€), +4,5% et représentent 52% des RRF:** globalement ce chapitre est en hausse de 213 112 € par rapport à 2024- produits de la fiscalité (TF et TH) en hausse de 129 517€- hausse des droits de mutations (ventes immobilières = + 67 912€)
- **Dotations et participations (2,2 M€), +0,3% et représentent 23,3% des RRF:** chapitre stable par rapport à 2024
- **Autres recettes (hors cessions) (1,74 M€) représentent 18,4% des RRF** : Hausse des produits des services- hausse des produits des loyers par rapport à 2024

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE



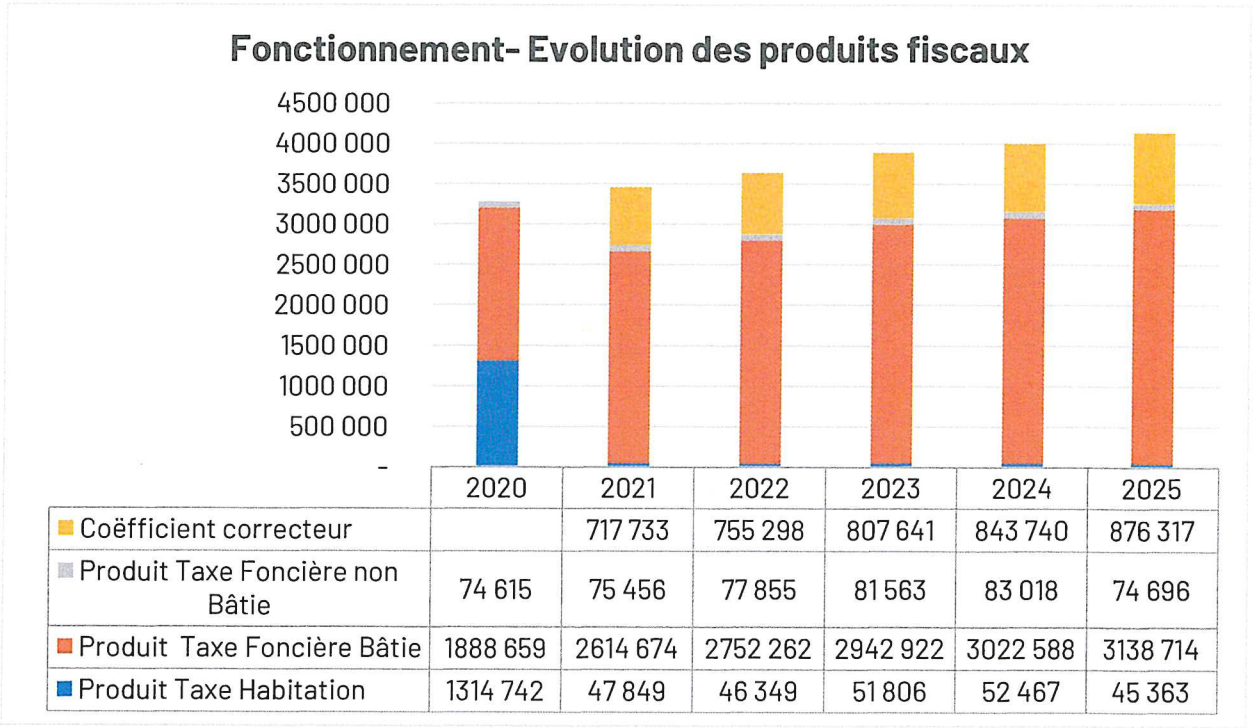


Fiscalité directe

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

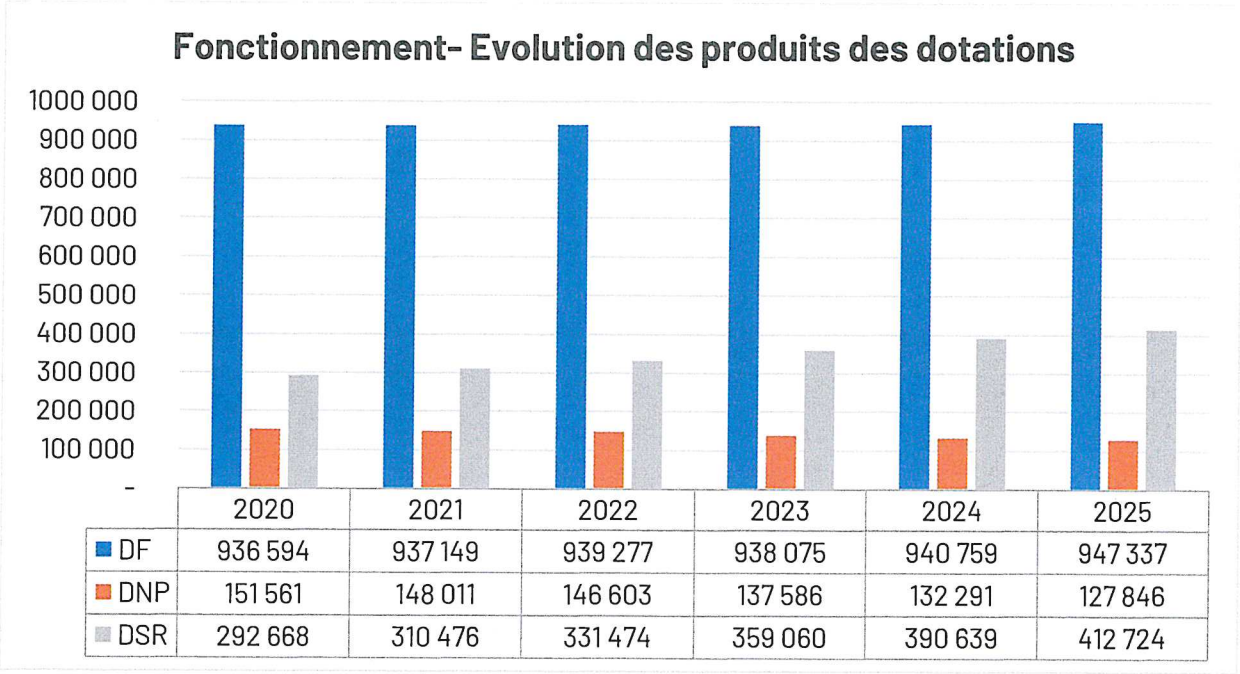
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population légale	6 657	6 660	6 683	6 669	6698	6 760
Variation des bases						
Habitation	7 293 000	268 214	259 806	290 407	299 467	258 921
Foncier bâti	4 719 537	4 731 541	4 982 069	5 329 039	5 576 069	5 792 388
Foncier non bâti	112 491	113 759	117 375	122 966	127 465	114 687
Variation des taux						
Habitation	17,84%	17,84%	17,84%	17,84%	17,52%	17.52%
Foncier bâti	39,92%	55,18%(*)	55,18%	55,18%	54,18%	54.18%
Foncier non bâti	66,33%	66,33%	66,33%	66,33%	65,13%	65.13%
Coefficient correcteur appliqué	non	oui	oui	oui	oui	oui

(*) transfert de la taxe départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (15,26%)



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coëfficient correcteur		717 733	755 298	807 641	843 740	876 317
Produit Taxe Foncière non Bâtie	74 615	75 456	77 855	81 563	83 018	74 696
Produit Taxe Foncière Bâtie	1888 659	2614 674	2752 262	2942 922	3022 588	3138 714
Produit Taxe Habitation	1314 742	47 849	46 349	51 806	52 467	45 363

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

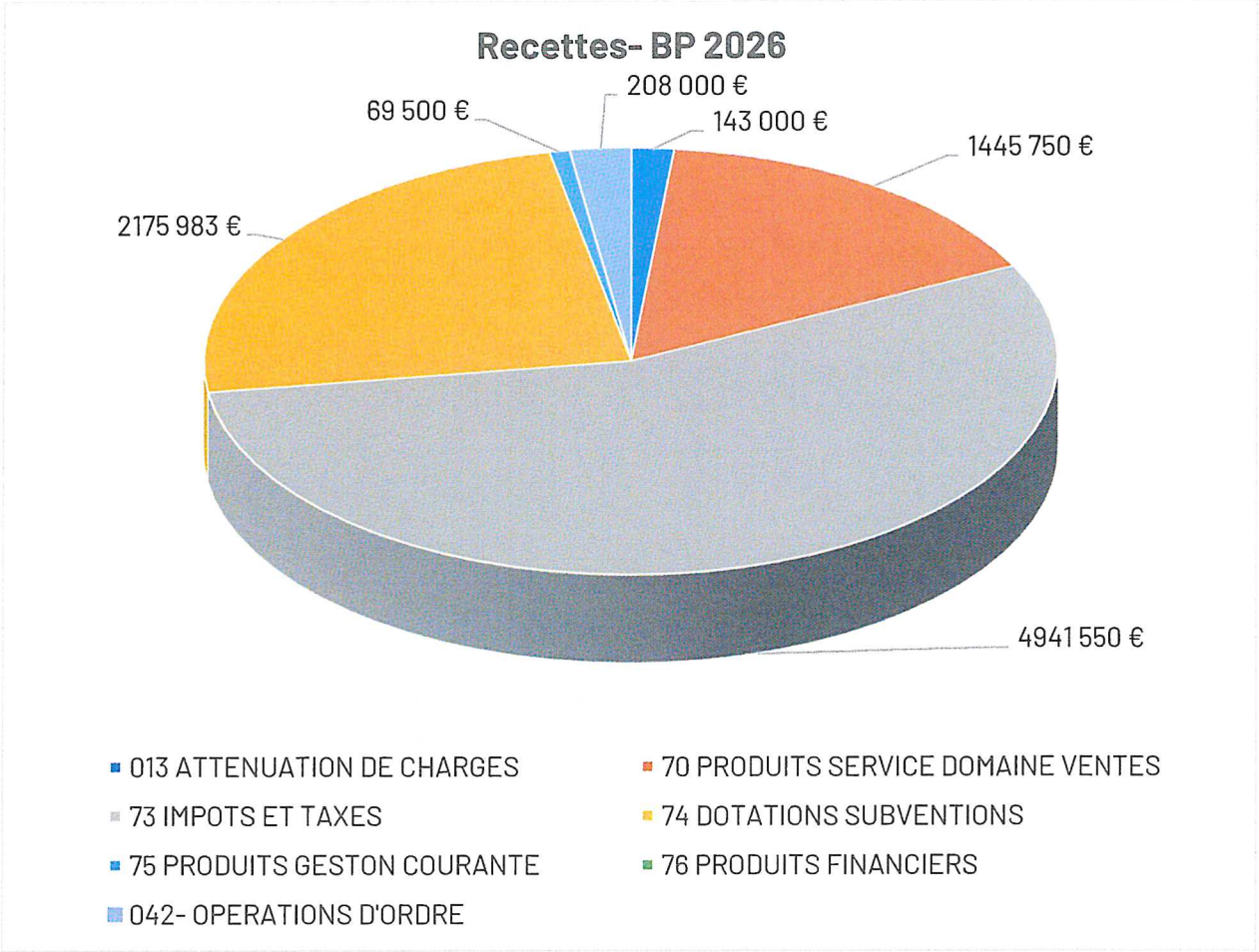


	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DF	936 594	937 149	939 277	938 075	940 759	947 337
DNP	151 561	148 011	146 603	137 586	132 291	127 846
DSR	292 668	310 476	331 474	359 060	390 639	412 724

RECETTES DE FONCTIONNEMENT- PREVISIONS 2026

CHAPITRE	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Comp CFU 25/26	
					€	%
013	ATTENUATION DE CHARGES	200 000,00 €	157 088,18 €	143 000,00 €	- 14 088,18 €	-9,0
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	1 435 470,00 €	1 505 327,55 €	1 445 750,00 €	- 59 577,55 €	-4,0
73	IMPOTS ET TAXES	4 844 830,00 €	4 911 664,04 €	4 941 550,00 €	29 885,96 €	0,6
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	2 054 790,00 €	2 198 401,25 €	2 175 983,00 €	- 22 418,25 €	-1,0
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	78 300,00 €	73 646,98 €	69 500,00 €	- 4 146,98 €	-5,6
76	PRODUITS FINANCIERS	65,00 €	64,26 €	65,00 €	0,74 €	1,2
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		592 402,64 €		- 592 402,64 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		8 613 455,00 €	9 438 594,90 €	8 775 848,00 €	162 393,00 €	1,9
042	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	208 550,00 €	66 788,62 €	208 000,00 €	141 211,38 €	211,4
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		208 550,00 €	66 788,62 €	208 000,00 €	141 211,38 €	211,4
TOTAL		8 822 005,00	9 505 383,52	8 983 848,00	-521 535,52	-5,49
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00			0,00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		8 822 005,00	9 505 383,52	8 983 848,00	-521 535,52	-5,49

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE



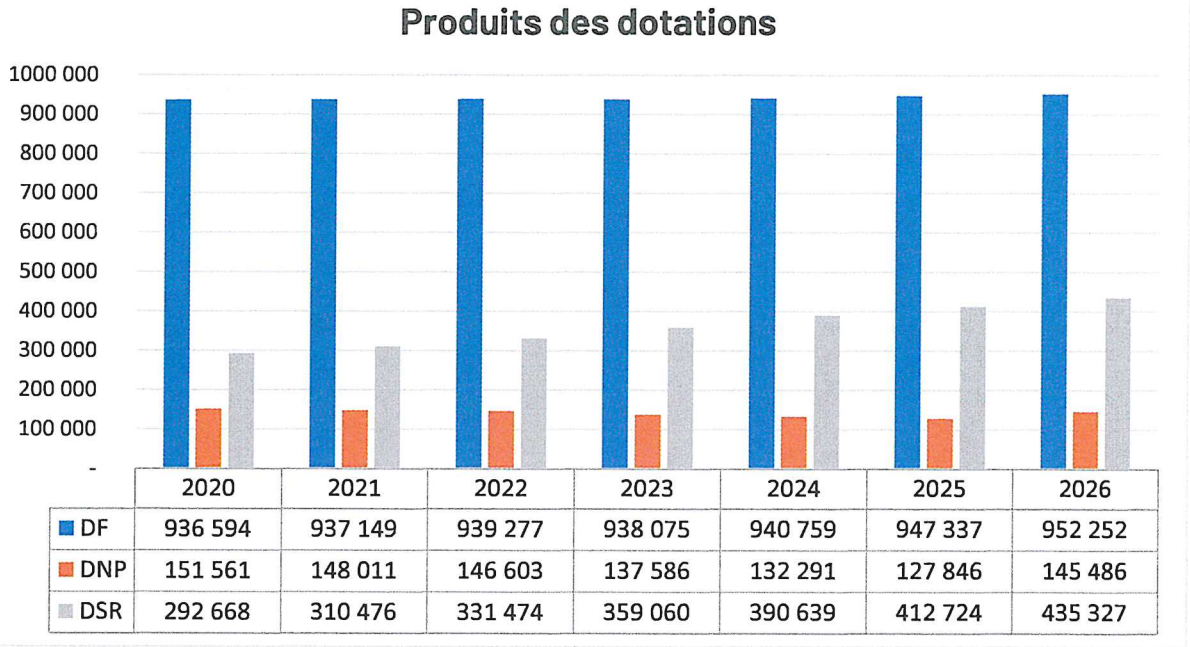
- **Impôts et taxes (4,94M€), +0,6% par rapport au réalisé 2025 et +2% par rapport au BP 2025.**
  - Globalement ce chapitre est en hausse de 29 885 € par rapport au réalisé 2025
    Les bases fiscales ont été revalorisées de 0.9%

- **Dotations et participations (2,13 M€), -1% par rapport au réalisé 2025 mais + 5,9% par rapport au BP 2025**
  - Dotations de l'Etat : +45 158€
  - Participations des organismes (CAF-MSA...), enveloppe estimée à la baisse par rapport au réalisé 2025

- **Autres recettes (hors cessions) (1,66M€), -4.5% par rapport au réalisé 2025** Estimation des produits à la population en baisse par rapport au réalisé 2025.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

Evolutions des dotations de l'Etat



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DF	936 594	937 149	939 277	938 075	940 759	947 337	952 252
DNP	151 561	148 011	146 603	137 586	132 291	127 846	145 486
DSR	292 668	310 476	331 474	359 060	390 639	412 724	435 327

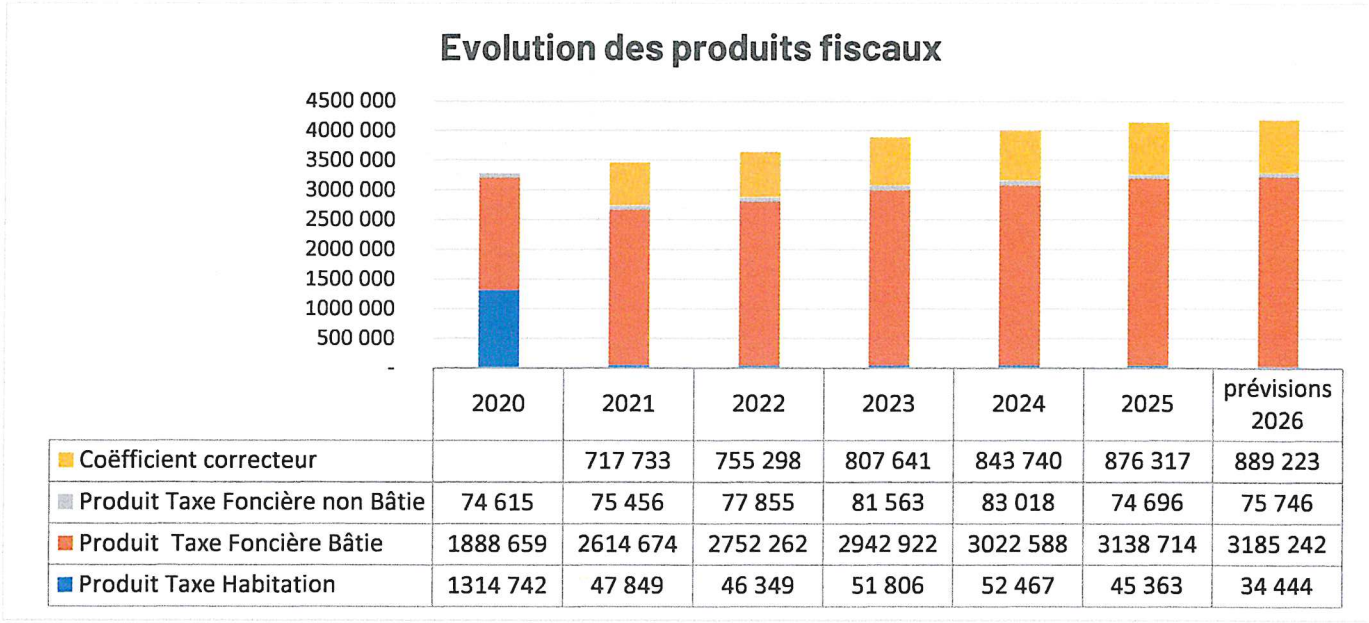
Evolutions des produits fiscaux

- Pour rappel, depuis 2021, la Commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle perçoit en compensation la part départementale de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti ainsi qu'un coefficient correcteur.

- Les contributions « directes » sont désormais constituées de :
  La Taxe Foncière sur le Patrimoine bâti (NB : abattement de 50% des bases des locaux industriels)
  La Taxe Foncière sur le Patrimoine non bâti ;
  La Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

- Les valeurs locatives s'appliquant à la taxe d'habitation des résidences secondaires et à la taxe foncière seront revalorisées dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire suivant l'indice des prix à la consommation constaté au mois de novembre 2025 (soit +0.9%).

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	prévisions 2026
Coëfficient correcteur		717 733	755 298	807 641	843 740	876 317	889 223
Produit Taxe Foncière non Bâtie	74 615	75 456	77 855	81 563	83 018	74 696	75 746
Produit Taxe Foncière Bâtie	1888 659	2614 674	2752 262	2942 922	3022 588	3138 714	3185 242
Produit Taxe Habitation	1314 742	47 849	46 349	51 806	52 467	45 363	34 444

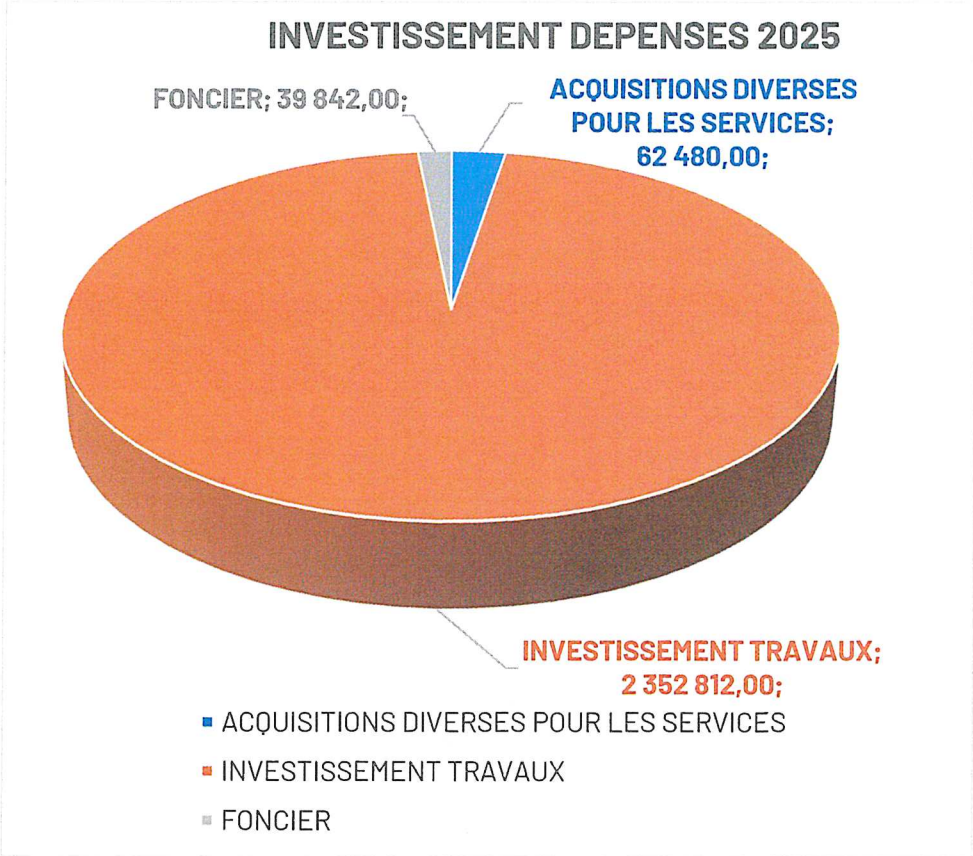
c) Investissement- dépenses 2025

- **Investissement travaux**
  2 352 812€ et représentent 95,8% des dépenses d'équipement (aménagement de la plaine du Gorée- travaux sur la RD 145- travaux de voirie urbaine et rurale- aménagement du site des Forges- travaux d'enfouissement)

- **Acquisitions diverses pour les services**
  62 480€ et représentent 2,5% des dépenses d'équipement (équipements pour aménagement des ateliers- acquisition matériel pour les services)

- **Foncier**
  39 842€ et représente 1,62% des dépenses d'équipement (Echange parcelles site des Forges)

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE



DEPENSES D'INVESTISSEMENT-PREVISIONS 2026

Courant 2026, un travail sera mené sur l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin de déterminer la « capacité à faire ».
Aussi, le budget d'investissement 2026 qui sera soumis au vote du conseil municipal fin avril intègrera les lignes suivantes :

- Restes à réaliser 2025 : 650 538,49€
- Déficit cumulé au 31/12/2025 : 2 088 382,46€
- Capital des emprunts 2026 : 705 000€
- Enveloppe « cautions » : 800€
- Ecritures d'ordre (reprises de subventions) : 6 000€
- Enveloppe investissement 2026 (acquisitions- travaux) : 630 000€ dont 324 150€ de travaux pour l'aménagement du city et du skate park

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

d) Investissement- recettes 2025

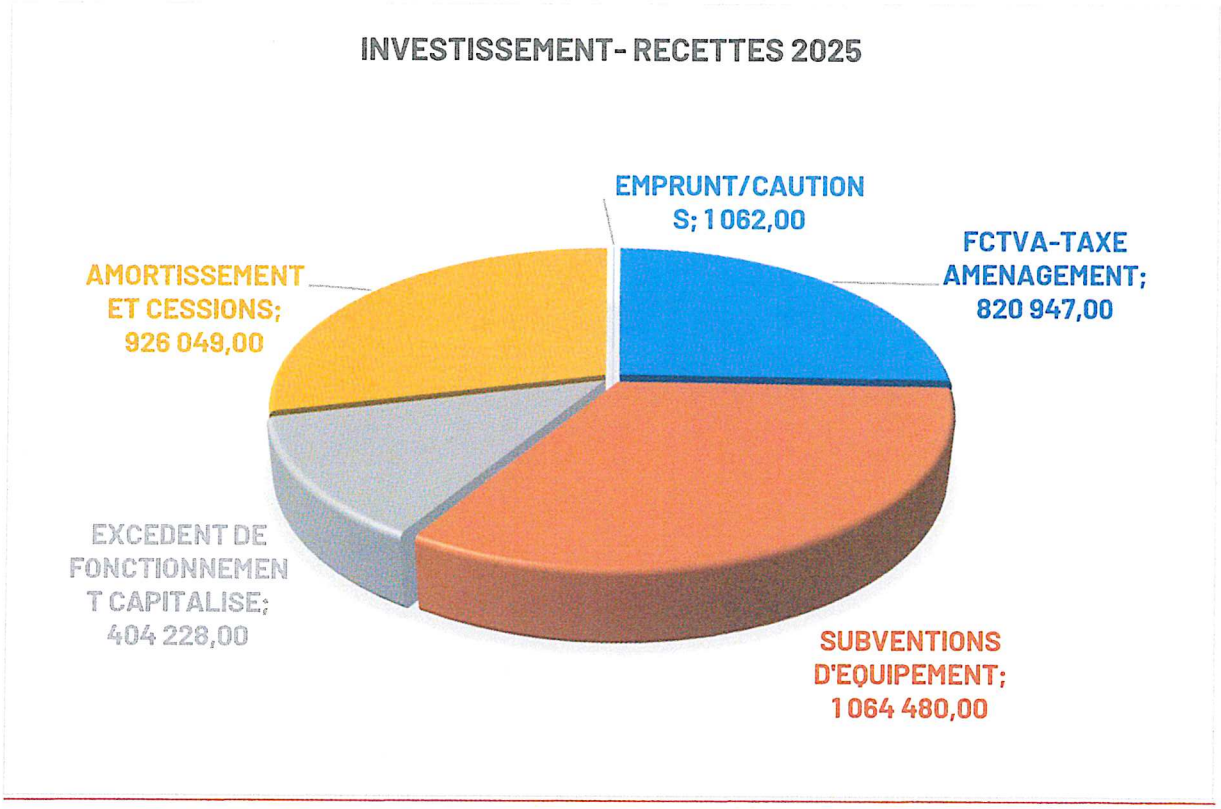
- **FCTVA et taxe d'aménagement**
  820 947€ représentent 25,5% des recettes totales
  A noter qu'en 2025 le produit de la taxe d'aménagement n'a pas été perçu en totalité (transfert à la DGFIP)

- **Subventions d'équipement**
  1 064 480€ et représentent 33,1% des recettes totales

- **Excédent de fonctionnement**
  404 228€ et représentent 12,6% des recettes totales

- **Opérations d'ordre Amortissement /cessions)**
  926 049€ et représentent 28,8% des recettes totales

- **Emprunt/ cautions**
  1 062€- cautions reversées aux locataires



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT-PREVISIONS 2026

- Restes à réaliser 2025 : 583 422,16€
- Excédent de fonctionnement au 31/12/2025 : 977 105.07€
- Autofinancement 2026 : 945 288€
- Enveloppe « cautions » : 800€
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 660 000€
- Taxe d'aménagement : 50 000€
- Enveloppe amortissement des biens :300 000€
- Subventions (solde terrains de football+ aménagement d'un city et skate park) :143 094 €
- Enveloppe (provisions- indemnité renégociation de la dette) : 17 000€

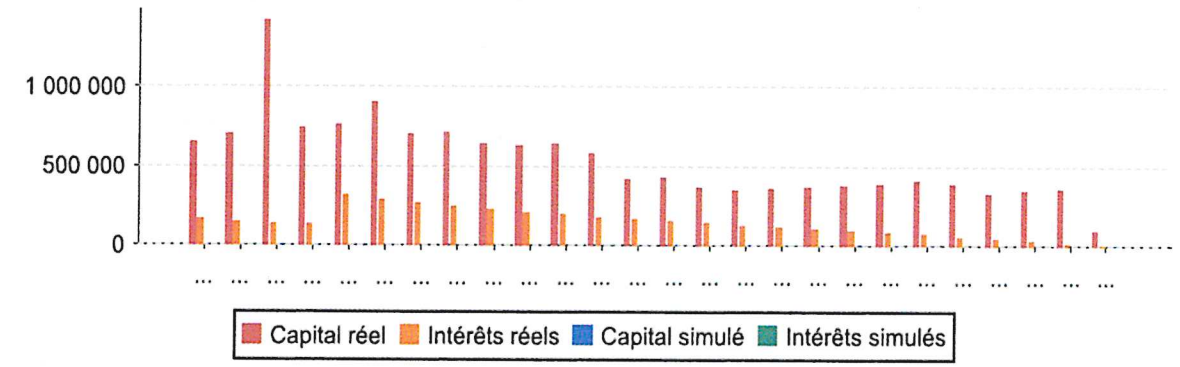
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

III)- ENDETTEMENT PLURIANNUEL 2020-2045 (Hors nouveaux emprunts)

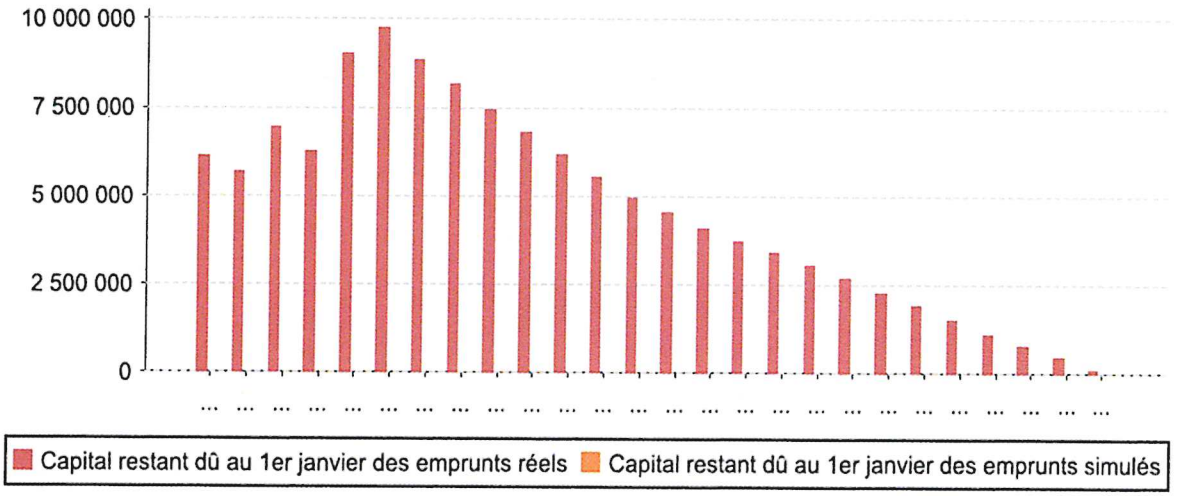
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	811 420.11 €	160 759.94 €	650 660.17 €	0.00 €	0.00 €	6 140 807.47 €
2021	845 363.44 €	142 677.59 €	702 685.85 €	0.00 €	0.00 €	5 660 357.30 €
2022	1 550 880.91 €	136 627.94 €	1 414 252.97 €	0.00 €	0.00 €	6 957 671.45 €
2023	870 825.61 €	128 478.11 €	742 347.50 €	0.00 €	0.00 €	6 252 390.50 €
2024	1 070 179.41 €	309 843.76 €	760 335.65 €	0.00 €	0.00 €	9 010 043.00 €
2025	1 191 717.09 €	289 147.75 €	902 569.34 €	0.00 €	0.00 €	9 749 707.35 €
2026	964 066.77 €	261 138.68 €	702 928.09 €	0.00 €	0.00 €	8 847 138.01 €
2027	956 155.93 €	241 757.53 €	714 398.40 €	0.00 €	0.00 €	8 144 209.92 €
2028	858 625.52 €	221 704.33 €	636 921.19 €	0.00 €	0.00 €	7 429 811.52 €
2029	838 277.12 €	205 512.69 €	632 764.43 €	0.00 €	0.00 €	6 792 890.33 €
2030	832 357.42 €	189 072.60 €	643 284.82 €	0.00 €	0.00 €	6 160 125.90 €
2031	746 412.25 €	172 753.64 €	573 658.61 €	0.00 €	0.00 €	5 516 841.08 €
2032	577 032.68 €	159 625.01 €	417 407.67 €	0.00 €	0.00 €	4 943 182.47 €
2033	575 142.68 €	148 683.30 €	426 459.38 €	0.00 €	0.00 €	4 525 774.80 €
2034	498 458.93 €	137 570.98 €	360 887.95 €	0.00 €	0.00 €	4 099 315.42 €
2035	472 600.18 €	126 891.11 €	345 709.07 €	0.00 €	0.00 €	3 738 427.47 €
2036	471 810.18 €	115 871.09 €	355 939.09 €	0.00 €	0.00 €	3 392 718.40 €
2037	471 020.18 €	104 425.14 €	366 595.04 €	0.00 €	0.00 €	3 036 779.31 €
2038	470 230.18 €	92 535.54 €	377 694.64 €	0.00 €	0.00 €	2 670 184.27 €
2039	469 440.18 €	80 183.82 €	389 256.36 €	0.00 €	0.00 €	2 292 489.63 €
2040	468 650.18 €	67 350.71 €	401 299.47 €	0.00 €	0.00 €	1 903 233.27 €
2041	442 860.18 €	54 016.20 €	388 843.98 €	0.00 €	0.00 €	1 501 933.80 €
2042	367 563.92 €	40 653.14 €	326 910.78 €	0.00 €	0.00 €	1 113 089.82 €
2043	367 563.92 €	27 042.32 €	340 521.60 €	0.00 €	0.00 €	786 179.04 €
2044	367 563.92 €	12 864.80 €	354 699.12 €	0.00 €	0.00 €	445 657.44 €
2045	91 890.64 €	932.32 €	90 958.32 €	0.00 €	0.00 €	90 958.32 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

Diagramme de remboursement

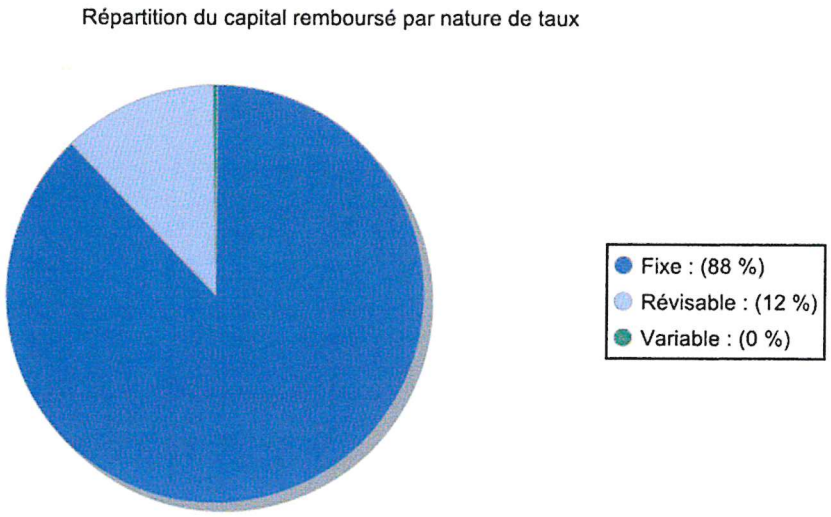


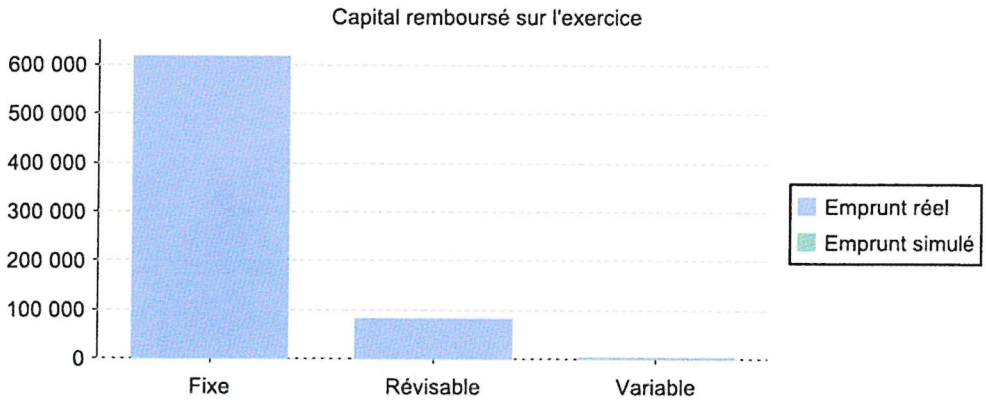
Capital restant dû



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

Nature des taux





IV)- EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

CF TABLEAU ANNEXE 1

- Les chiffres du Compte Financier Unique (CFU) 2025 seront publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) fin 2026.
- La CAF Brute et Nette se sont améliorées par rapport à 2023 et 2024.

- **L'épargne brute**, également appelée capacité d'autofinancement correspond à. la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) et les dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF), données retraitées par la DGCL.

- **L'épargne nette**, correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

- Les chiffres ci-dessous sont issus des données DGCL (hormis exercice 2025)

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170402-DE

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE BRUTE	€1 082 21	€1 346 83	€1 621 49	€1 030 34	€732 273,	€1 304 50
EPARGNE NETTE	€431 553,	€644 149,	€916 211,	€287 999,	(€28 063,	€402 000,
RATIO DE DESENDETTEMENT	5,23	5,17	3,86	8,75	13,31	6,78

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Ville pour l'exercice 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération ;

Le Secrétaire de Séance,
David NATUS

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Pour copie conforme

Le Maire,
Jérôme MEUNIER